



Saisie attribution non dénoncée

Par **gbramardi**, le **20/08/2015** à **17:53**

Bonjour, j'ai appris hier, en appelant ma banque car je ne pouvais plus faire de virement, qu'une saisie attribution avait été déposée, pour le compte du RSI, sur mon compte le 11 août. rnJ'ai donc contacter successivement le RSI et le cabinet d'huissiers en compte.rnrnLe RSI m'a envoyé, par mail, la contrainte que je n'avais jamais reçu, car ils avaient une vieille adresse. Je n'ai donc jamais reçu de mise en demeure non plus. Sachant que l'impayé date de fin 2012, que j'ai été en contact direct avec le RSI en février 2015 puisque j'ai quitté le régime auto-entrepreneur ,mais personne ne m'a prévenu d'un impayé à l'époque.rnrnUne personne du cabinet d'huissier m'a dit que je ne pouvais pas contester car l'affaire était en cours depuis juin.rn rnCependant, nous sommes aujourd'hui le 20 août (donc 10 jour après la dite saisie) et je n'ai toujours pas reçu d'acte de la part de l'huissier pour me dénoncer la saisie.rnrnSi j'ai bien compris la loi, la procédure est donc caduque? rnQuelle démarche dois-je entamer dans ce cas?rnrnJe tiens a préciser que suite a l'épluchage de mes relevés bancaires, je ne conteste pas l'impayé: Je suis d'accord pour rembourser le RSI, mais pas les frais engendrés par la saisie attribution (frais d'huissier + frais bancaires) qui me semble non conforme.rnrnJe vous remercie d'avance pour votre aide,rnen espérant avoir exposé assez clairement la situation.

Par **moisse**, le **20/08/2015** à **18:37**

Bonjour,rn[citation] et je n'ai toujours pas reçu d'acte de la part de l'huissier pour me dénoncer la saisie. rn[/citation]rnA rapprocher de;rn[citation]Le RSI m'a envoyé, par mail, la contrainte que je n'avais jamais reçu, car ils avaient une vieille adresse. [/citation]rnVoilà pourquoi vous n'avez rien reçu.

Par **gbramardi**, le **20/08/2015 à 18:40**

Bonjour, merci pour votre réponse.rnrnLa saisie est-elle donc nulle? la banque avait mon numéro de téléphone. J'aurais donc pu être facilement retrouvé.

Par **moisse**, le **20/08/2015 à 18:50**

La saisie n'a rien de nul, et la banque n'est guère concernée par vos tracasseries, en ce sens qu'elle ne peut pas s'opposer à quoi que ce soit ni vous courir après au téléphone jusqu'à ce que vous répondiez.rnVous avez intérêt à vous manifester auprès de l'huissier, qui dispose d'un titre exécutoire.

Par **gbramardi**, le **20/08/2015 à 19:04**

Je n'ai jamais dit que la banque devait me courir après...rnrnJuste que l'huissier pouvait obtenir mon numéro de téléphone en déposant la saisie.rnrnJe me suis manifesté à l'huissier, qui m'a envoyé un acquiescement, par mail, à signer et renvoyer. Mais je n'ai toujours pas d'acte me dénonçant la saisie...rnrnMerci